

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



ARRETE N° 38 /SR – 2023

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT A HELL BOURG A L'OCCASION DE LA JOURNÉE DES
DROITS DE LA FEMME**

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2214-3,
- **Vu** le Code de la route notamment les articles L 411-1, R 417-6, R 417-10, R 325-12 et suivants relatifs à la mise en fourrière des véhicules,
- **Vu** le Code pénal, notamment l'article R610-5,
- **Vu** la demande du Service Animation de la vie locale, en partenariat avec les associations de quartiers, en date du mardi 28 février 2023,
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur le champ de foire de Hell Bourg,

ARRETE

- **Article 1** : Le samedi 11 mars 2023 de 5h à 17h30, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit sur le champ de foire sauf riverains, personnels de secours et organisateurs.
- **Article 2** : Le samedi 11 mars 2023 de 9h à 16h, une marche-découverte sera organisée dans le village de Hell-Bourg jusqu'au Case de Ilet à Vidot.
- **Article 3** : La marche longera les trottoirs ou les accotements pour ne pas gêner la circulation.
- **Article 4** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par les services techniques communaux pour permettre l'application de la présente disposition.
- **Article 5** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront poursuivis et réprimés conformément aux lois en vigueur.

- **Article 6** : MM. le Maire, M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Hell-Bourg, le Policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salazie, le
Le Maire,
02 MARS 2023
Stéphane FOUASSIN

